



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 095-219500584-20231031-2023\_23\_04-AR

S'LO

N° 2023-23

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de télésurveillance et interventions sur alarme avec l'entreprise 3S SAFETY-2 rue de la Cimenterie-95 260 BEAUMONT SUR OISE, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, pour l'année civile en cours, puis renouvelable pour 3 ans, soit 1 660 € H.T par an.

En cas d'intervention, les déplacements sont tarifés ainsi qu'il suit :

- du lundi au vendredi/hors jours fériés : 100 € HT (de 8h30 à 20 h et après 20h)
- week-end et jours fériés : 110 € HT

En cas de constat d'infraction, la surveillance d'un bien est tarifée par heure ainsi qu'il suit :

- gardiennage du bien, jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie : 30 € HT/H
- jours fériés : 35 € HT/H
- frais de remplacement pour remise en état (provisoire) du bien détérioré : selon règlement comptant de/ou des factures présentées par 3S SAFETY

Fait à Bernes-sur-Oise, le 31/10/2023

Le Maire,

Olivier ANTY

**DATE DE PUBLICATION : 06 NOV. 2023**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*